



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

Le 19 mars 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Bernard GOLFIER, Loïc MORTON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absentes excusées : Mmes Astrid ZANUTTO, Florence PAYS et Stéphanie BURIAS

Pouvoirs : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE et Mme Astrid ZANUTTO à M. Anthony FAVIER

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Fleurissement	21/02/2024	Signature d'un devis de DUC Fleurs d'un montant de 1 260,43 € TTC pour le fleurissement de la Commune.
Matériel	21/02/2024	Signature du devis de CHASSAIN & BIGAY d'un montant de 18 228,00 € TTC pour l'achat du nouveau tracteur tondeuse ISEKI.
Assainissement	26/02/2024	Autorisation à des habitants pour le rejet de leurs eaux usées après traitement, dans le fossé communal.
Ecole	13/03/2024	Signature d'un contrat d'un montant de 632 € avec l'association Le Chant du Liseron pour un spectacle pour les enfants de l'école le 29 avril 2024.
Véhicule	18/03/2024	Signature d'un mandat auprès du Garage DEBUS pour les formalités d'immatriculation du nouveau tracteur tondeuse avec immatriculation provisoire WW.
Association	18/03/2024	Arrêté n° 2023/18 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'association Pétanque Limonoise, le 23 mars 2024 à l'occasion d'un tournoi des adhérents.

Monsieur le Maire explique que concernant le fleurissement, une étude sera faite en fin d'année pour une modification de la haie sur le parking Jules BARRAUD, la haie actuelle présente des trous à plusieurs endroits.

Monsieur le Maire précise que le nouveau tracteur tondeuse sera livré dans la semaine, une demande d'immatriculation provisoire en WW a été faite. Concernant l'ancien une estimation du prix de vente sera

demandée et soit la Commune se chargera de la vente soit Chassain-Bigay ou LGS agri s'ils ont un client intéressé.

Monsieur le Maire demande si la tranchée qui se détériore à la Goutelle a été refaite comme prévu par l'entreprise en charge des travaux. Monsieur Anthony FAVIER lui répond que rien n'a été fait pour l'instant.

Madame Laurence SOULERAS indique que le miroir qui a été installé à l'intersection de la Rue des Vignères et du Bois est mal réglé, on ne voit pas la route mais uniquement sa propre voiture.

Monsieur le Maire indique que le spectacle pour les enfants de l'école est entièrement subventionné.

II-1°) Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS pour la présentation du compte administratif 2023 du budget Commune.

Elle détaille les différents chapitres.

Elle explique que la trésorerie demande de modifier le choix des imputations budgétaires initialement prévues et que cela implique des dépassements à certains articles.

Elle donne lecture des résultats à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	156 737.01	600 327.00
DEPENSES	96 762.28	495 098.10
RESULTAT	59 974.73	105 228.90

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023

	RESULTATS 2022	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	54 351.87	114 326.60
FONCTIONNEMENT	110 068.94	132 746.14
RESULTAT	164 420.81	247 072.74

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote. Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2023 du budget Commune.

II-2°) Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS pour la présentation du compte administratif 2023 du budget Assainissement.

Elle détaille les différents chapitres.

Elle donne lecture des résultats à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
RECETTES	32 242.94	38 130.14
DEPENSES	62 241.26	40 230.64
RESULTAT	-29 998.32	-2 100.50

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023

	RESULTATS 2022	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-24 866.65	-54 864.97
EXPLOITATION	14 635.28	-2 100.50
RESULTAT	-10 231.37	-56 965.47

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote. Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2023 du budget Assainissement.

II-3°) Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du SGC de Riom qui correspond au compte administratif du budget Commune 2023.

Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion du budget Commune dressé pour l'exercice 2023 par le comptable du SGC de RIOM, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II-4°) Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du SGC de Riom qui correspond au compte administratif du budget Assainissement 2023.

Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion du budget Assainissement dressé pour l'exercice 2023 par le comptable du SGC de RIOM, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II-5°) Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Commune

Monsieur le Maire et Madame Laurence SOULERAS présentent les résultats de l'exercice 2023 du budget Commune ;

Les membres présents et représentés du Conseil Municipal :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 132 746.14 €
- Un excédent d'investissement de 114 326.60 €

- Décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - 27 520.00 € en fonctionnement au compte 002 (excédent antérieur reporté)
 - 105 226.14 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

- Décident, à l'unanimité, de reporter le résultat d'investissement au compte 001 (solde d'exécution).

II-6°) Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire et Madame Laurence SOULERAS présentent les résultats de l'exercice 2023 du budget Assainissement :

Les membres présents et représentés du Conseil Municipal :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'exploitation de -2 100.50 €
- Un déficit d'investissement de -54 864.97 €

- Décident, à l'unanimité, de reporter le résultat d'exploitation au compte 1068 et de reporter le résultat d'investissement au compte 001 (solde d'exécution).

II-7°) Vote des taux des taxes locales 2024

Monsieur le Maire donne lecture des taux des taxes locales en vigueur en 2023.

Il propose de ne pas les augmenter pour l'année 2024. Il indique que les bases ont été augmentées par l'Etat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir les taux suivants :

Taxe Foncière (bâti)	37.18 %
Taxe Foncière (non bâti)	82.21 %
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	11.78 %

II-8°) Indemnité pour le gardiennage des églises

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'octroyer une indemnité pour le gardiennage de l'église. Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,5 %, l'application de cette règle conduit à la même revalorisation des indemnités de gardiennage en 2024. A savoir 503,42 €
Concernant l'année 2023, une revalorisation de 1,5 % a été faite au 1^{er} juillet, fixant l'indemnité 2023 à 499,75 € au lieu de 496,09 €. Il convient donc de faire un rappel de 3,66€.

Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixent l'indemnité annuelle allouée au garde-église à 503.42 € pour l'année 2024
- Fixent un rappel de 3.66 € sur l'indemnité versé en 2023

III-1°) Transfert de compétence Santé à la Communauté de Communes Plaine Limagne

Monsieur le Maire explique qu'une commission santé a été créée par la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) devrait aussi voir le jour. La CCPL ne peut pas le créer seule, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier de Lezoux, pourrait se joindre à la CCPL pour cette création. Le but est, entre autres, de pouvoir gérer les agents présents sur son territoire.

La création de la compétence santé par la CCPL est nécessaire, notamment pour la gestion de la Maison de Santé d'Aigueperse.

Monsieur le Maire explique que 5 communes de la CCPL, dont Limons se retrouvent sans gérance pour le portage des repas à domicile, en effet le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAD) de Puy-Guillaume n'a pas la gestion de la Commune de Limons pour ce service et ne peut donc pas intervenir sur le secteur.

Monsieur le Maire rappelle le manque de médecins mais explique que pour le territoire de la CCPL le besoin est moins important que sur d'autre territoire. Il indique qu'il est vraiment compliqué de faire venir un médecin en zone rural même un médecin étranger.

Concernant le personnel du SIAD de Puy-Guillaume qui intervient sur Limons, ils pourraient devenir agent de la CCPL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le transfert de la compétence « santé » à la communauté de communes Plaine Limagne comprenant la « promotion de la santé, animation, coordination des dispositifs contractuels et mise en œuvre des actions, en partenariat avec l'agence régionale de santé » et « la création ou réhabilitation et gestion de locaux favorisant l'accueil des professionnels de santé dans le cadre de partenariats publics-privés : participation à la société d'économie mixte locale Maison de Santé d'Aigueperse ».

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS indique que la prochaine réunion de sa commission aura lieu le mardi 02 avril à 20h00 pour la préparation du budget. Le vote des Budgets aura lieu le vendredi 05 avril à 18h30.

Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO n'étant pas présente, Monsieur le Maire fait un point sur les sujets relatif à sa commission.

Le Conseil d'école a eu lieu, la future répartition des CP a été évoquée, notamment la proposition qu'ils soient tous accueillis à Limons. Les élus et les instituteurs ne se sont pas encore mis d'accord.

Concernant les travaux de la garderie, Monsieur le Maire rappelle qu'ils vont débiter pendant les vacances de Pâques, notamment avec la création de grands placards de rangement et la mise en place de rideaux, décidées lors du dernier Conseil Municipal. Les peintures, le parquet et la porte des toilettes suivront pendant les vacances d'été.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER indique que les matériaux pour les travaux à l'école et à l'appartement ont été livrés aujourd'hui.

M. le Maire explique que le locataire du logement part le 20 mars et que le prochain locataire fera des travaux dans le logement avant de signer le bail.

Mme Laurence SOULERAS demande combien de temps faut-il prévoir au budget sans percevoir de loyer ?

M. le Maire lui propose de prévoir 2 mois sans loyer, le temps que les travaux soient terminés.

Mme Laurence SOULERAS demande à M. Bernard GOLFIER le détail des frais engendrés par les travaux du logement et les travaux de l'école, pour inscription au budget.

Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON explique que sa commission s'est réunie le 05 mars concernant le projet de boulangerie.

Pour le bar, les études sont toujours en cours.

Un nouveau food-truck sera présent le 12 avril, il s'agit de galettes et de crêpes. C'est un test, si cela fonctionne il pourra être présent toutes les semaines les mardis.

Concernant le projet de boulangerie, Monsieur Loïc MORTHON projette les photos et les plans proposés par l'architecte. La commission a demandé d'autres plans. Le projet présenté ne fait pas l'unanimité. Il a été demandé une grande vitrine, 2 appartements à l'étage et 2 bureaux, il y en a juste 1 prévu actuellement.

M. le Maire indique que le million d'euros pourrait être atteint.

Mme Laurence SOULERAS et M. Loïc MORTHON expliquent que l'opération s'autofinancera grâce aux loyers, un estimatif a été fait sans tenir compte du loyer d'un professionnel médical.

M. le Maire précise qu'un projet comme celui-là pourra bénéficier de nombreuses subventions (création d'un commerce, de logements) et que les 80 % d'aide pourront être atteints.

Mme Laurence SOULERAS rappelle que les loyers rembourseront les annuités d'emprunt.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un gros investissement mais qu'il sera un apport de services à la population.

Concernant le bâtiment, M. le Maire explique qu'il y aura un étage obligatoirement.

M. Loïc MORTHON indique que l'architecte travaille sur un nouveau visuel, le premier jet était une ébauche.

Un nouvel estimatif avec plans et photos sera fait avant le mois de juin.

M. le Maire explique que c'est un projet avec livraison dans 4 ans.

Mme Laurence SOULERAS trouve que les délais sont longs.

M. le Maire lui explique qu'un gros projet nécessite du temps et que les réponses aux demandes de subventions sont parfois longues.

Monsieur Loïc MORTHON indique que le pot des nouveaux habitants aura lieu, il y a une dizaine de nouvelles familles environ.

Concernant la protection juridique avec l'assurance GROUPAMA, un rdv téléphonique a eu lieu, un tableau avec les garanties va être transmis et un nouveau rdv aura lieu. L'assureur ne propose pas plus de protection que celle déjà souscrite.

Commissions CCPL :

Monsieur le Maire a assisté à la commission culture et lecture publique. Une subvention sera attribuée au comité des fêtes pour la fête du Saumon pour la dernière fois. En effet cette manifestation ne rentre pas dans les critères culturels. Si un spectacle a lieu en plus lors de la fête une subvention pourra être donnée.

Mme Laurence SOULERAS trouve que les expositions et animations autour du saumon sont pourtant culturelles.

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau dispositif sera mise en place dorénavant, ce sera une aide sur 4 ans lors du lancement d'une nouvelle manifestation, avec une baisse progressive de l'aide

IV -2°) Communications du Maire :

Stationnement bus : Une demande d'autorisation pour le stationnement d'un bus scolaire en journée sur la Place Jules Barraud a été reçue. Actuellement le bus est stationné sur la Place de Port de Ris mais du vol de carburant a déjà eu lieu plusieurs fois.

Les élus acceptent cette demande.

Arrêté de circulation : Afin de permettre le bon déroulement des travaux de la maison des associations, il est nécessaire de prendre un arrêté de circulation pour la place de l'Eglise.

M. Florian PARRA précise que c'est surtout pendant le gros œuvre qu'il sera nécessaire.

M. le Maire propose d'interdire définitivement le stationnement autour de la Place, 2 parkings étant situés juste à côté.

Les élus acceptent cette décision.

Cérémonie du 23 mars : Pour rappel la cérémonie du 19 mars aura lieu samedi 23 mars à 10h30.

Assurance tracteur tondeuse ISEKI : Deux devis ont été reçus, un d'un montant de 277 € annuel pour l'assurance du nouveau tracteur tondeuse et un autre de 142 € au lieu de 250 € annuel pour une modification du contrat du vieux tracteur.

Projet scouts 2024 : Une demande de Scouts et Guides de France a été reçue pour le passage de leur séjour radeaux sur l'Allier les 8/9 et 10 août 2024. Ils ont besoin d'un endroit pour camper et avoir accès à des sanitaires et un point d'eau. Cette demande a déjà été accordée plusieurs années de suite.

Location disponible : Une maison est disponible à la location Rue de l'Allier avec un loyer mensuel de 750 €.

Réunion avec les agriculteurs : La réunion entre les élus référents agricoles et les agriculteurs de la Commune aura plutôt lieu l'hiver prochain. Le printemps arrivant les agriculteurs sont moins disponibles.

Arbre des naissances : La plantation de l'arbre des naissances 2023 aura lieu le mardi 23 avril 2024 à 18h30. Les élus choisissent un Albizia.

Eclairage Public : Monsieur le Maire propose de réfléchir à une modification des horaires de l'éclairage public. En effet beaucoup de Commune ont fait le choix de réduire les horaires voir de ne plus allumer et des économies conséquentes ont pu être faites sur les finances.

Plusieurs élus n'y sont pas favorables et craignent une recrudescence des vols.

Un calcul financier sera fait et le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Panneau Pocket : L'application propose d'autres services pour 100 € supplémentaires par an.

M. Loïc MORTHON trouve que cela peut être intéressant.

M. le Maire à une réunion en Visio pour la présentation et les explications. Il fera le point lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Bureau de contrôle : Une étude a été réalisée par la CCPL concernant un groupement de commande pour les contrôles périodiques réglementaires. Suite à un appel d'offre la société SOCOTEC a été choisie. Le coût annuel est assez élevé 1560 €. Une décision sera prise ultérieurement.

Visite du Préfet : Monsieur le Préfet vient sur la Commune à l'occasion d'un COPIL le 09 avril à 14h00.

IV -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE explique qu'il y a de plus en plus de gros poids lourds (tracteurs + semi-remorques) qui traversent le Port de Ris alors que cette route est interdite au plus de 19 tonnes.
- Madame Muriel DELAGE indique que les accotements entre Port de Ris et Limons sont en mauvais états. L'information sera communiquée aux services du Département.
- Madame Muriel DELAGE indique que certains chauffeurs de bus scolaire roulent très vite, notamment dans la Rue du Bois.
- Monsieur Loïc MORTHON fait remonter une demande de Monsieur Sylvain GIRONDE pour l'AMAP. Il souhaite installer des panneaux vers le rond-point pour faire de la publicité à l'association et il souhaite savoir si les agents municipaux peuvent sceller des poteaux à cet effet. Les élus acceptent.
- Monsieur Loïc MORTHON se demande s'il ne faudrait pas procéder à la mise en place de camera de surveillance suite aux nombreuses incivilités.

La séance est levée à 22h48.



Laurence SOULERAS
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire de Limons